

Réflexion et méditation proposée par Mgr Pascal Wintzer pour le vendredi 29 mai 2020

Paul a été incarcéré à Césarée, il est appelé à justifier de ses propos devant divers interlocuteurs sans qu'une décision soit prise à son sujet, chacun se rejette la balle : le pouvoir étant exercé par Rome, celui-ci peine à saisir les enjeux d'une querelle qui est avant tout religieuse, elle touche la personne de Jésus et la résurrection.

Une telle situation raisonne sans beaucoup de distance avec des choses qui se perpétuent hélas : incapacité de responsables à décider, et à s'exposer, et, plus gravement, durée plus ou moins longue des détentions préventives, dans l'attente de procès qui tardent ou sont sans cesse remis. Paul, comme tant d'autres hier et aujourd'hui, est pris dans les arcanes d'un système judiciaire peu soucieux du droit des justiciables et des prévenus. Certes, les situations sont très différentes selon les pays, mais le respect du droit, surtout des droits de ceux qui en sont privés dit le degré de développement d'une société.

Le texte biblique rapporte les différentes personnes devant lesquelles Paul est traduit, devant à chaque fois répondre aux mêmes questions. Sa qualité de citoyen romain lui donne d'être enfin présenté au gouverneur de la province, un certain Felix. On apprend que celui-ci a acquis une certaine connaissance de ce que sont les chrétiens, sa femme est juive, et de ce qu'ils enseignent ; cependant, lui aussi fait preuve de pusillanimité. On finit par se demander si ceux qui gouvernent recherchent quelque chose d'autre que leur tranquillité.

Félix, qui avait une connaissance approfondie de ce qui concerne le Chemin du Seigneur, ajourna l'audience en disant : « Quand le commandant Lysias descendra de Jérusalem, je rendrai une sentence sur votre affaire. » Il donna l'ordre au centurion de garder Paul en détention avec un régime adouci, et sans empêcher les siens de lui rendre des services. Quelques jours plus tard, Félix vint avec sa femme Drusille, qui était juive. Il envoya chercher Paul et l'écouta parler de la foi au Christ Jésus. Mais quand l'entretien porta sur la justice, la maîtrise de soi et le jugement à venir, Félix fut pris de peur et déclara : « Pour le moment, retire-toi ; je te rappellerai à une prochaine occasion. » Il n'en espérait pas moins que Paul lui donnerait de l'argent ; c'est pourquoi il l'envoyait souvent chercher pour parler avec lui. Actes 24, 22-26.

Pendant deux ans, rien ne se passe ; Festus succède alors à Félix comme gouverneur. Il doit enfin agir : *Trois jours après avoir rejoint sa province, Festus monta de Césarée à Jérusalem. Les grands prêtres et les notables juifs exposèrent devant lui leurs griefs contre Paul ; avec insistance. Actes 25, 1-2. S'estimant incompetent quant à des querelles religieuses, il décide que Paul sera présenté à l'Empereur. Rien de bien original, on se défausse sur autrui. Les accusateurs n'ont mis à sa charge aucun des méfaits que, pour ma part, j'aurais supposés. Ils avaient seulement avec lui certains débats au sujet de leur propre religion, et au sujet d'un certain Jésus qui est mort, mais que Paul affirmait être en vie. Quant à moi, embarrassé devant la suite à donner à l'instruction, j'ai demandé à Paul s'il voulait aller à Jérusalem pour y être jugé sur cette affaire. Mais Paul a fait appel pour être gardé en prison jusqu'à la décision impériale. J'ai donc ordonné de le garder en prison jusqu'au renvoi de sa cause devant l'empereur. » Actes 25, 18-21.*

En quelques mots, on voit que le témoignage rendu par Paul concerne le cœur de la foi : Jésus, mort et ressuscité. Nous savons que la foi chrétienne comporte combien d'autres éléments, pourtant, tous découlent de ceci, le Christ en son mystère pascal. Tout doit en être issu et tout doit y conduire. Nous avons ici le critère ultime qui permet de vérifier que notre vie, notre parole, s'inscrivent en fidélité au témoignage apostolique.